

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du mercredi 18 mai 2022 à 19 h 30**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mai à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation  
06 avril 2022

Date d'affichage  
06 avril 2022

Nombre de conseillers  
En exercice : 42  
Présents : 31  
Votants : 35

**Étaient Présents :**

MM. BORDEAU Christian, CHÉRON Michel, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAY Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, LEDRU Jacky, membres suppléants.

**Étaient excusés :**

M. BOSNYAK Yvan  
M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à Renaud GAUTHIER  
M. FOUCAULT Yves donne pouvoir à Marc MERCIER  
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE-TOLRA  
M. MÉTAIS Didier  
M. MORIN Sébastien  
M. PARIS Hubert  
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU  
Mme RENARD Candy donne pouvoir à Patrick GRÉMILLON

Madame Cindy GAUTIER est nommée secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Michel LEROY, Président.

## **1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **1.1 – Tiers lieu numérique de Bessé sur Brayе : attribution des marchés de travaux**

Le Conseil Communautaire par 35 voix POUR et 3 abstentions, décide à la majorité de déclarer la présente consultation sans suite pour cause :

- D'infructuosité en raison d'absence d'offre sur la moitié des lots,
- Pour motif d'intérêt général, (redéfinir les besoins des travaux au regard des remarques techniques émises par les entreprises au moment des visites sur site,
- Pour raison économique, en effet, certains lots estimé par le maître d'œuvre dépasse très largement les prévisions budgétaires.

L'Assemblée a également décidé de lancer une nouvelle consultation sur la base d'un nouveau cahier des charges revu par le maître d'œuvre.

### **1.2 – Transfert de compétence Enfance-Jeunesse : étude de faisabilité**

Le Conseil Communautaire par 2 voix POUR, 30 voix CONTRE et 6 abstentions, décide à la majorité de déclarer la consultation sans suite pour motif d'intérêt général, résultant de la disparition du besoin, la politique communautaire étant de ne pas accepter le transfert de la compétence Enfance-Jeunesse des communes vers la communauté de communes.

### **1.3 – Territoire d'Industrie : avenant concernant les actions**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte l'avenant proposé relatif au dossier Territoire d'Industrie.

### **1.4 – GEMAPI : bassins versants du Loir, Braye et Affluents – création d'un syndicat mixte et approbation des statuts**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un syndicat mixte fermé dénommé « Syndicat mixte des Bassins du Loir et de la Braye »,
- Approuve également son périmètre ainsi que le projet de statuts,
- Approuvé l'adhésion de la communauté à ce syndicat,
- Valide le transfert au syndicat des compétences (aménagement d'un bassin, entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides...).

### **1.5 – Appel à projet SEQUOIA 3 : signature de la convention**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a pris acte des informations relative à l'appel à projet Sequoia 3 dont l'objectif est de pouvoir obtenir des financements liés aux actions d'efficacité énergétique.

### **1.6 – Mission Locale Sarthe Nord : renouvellement de la convention de partenariat 2022**

Le Conseil Communautaire a renouvelé son engagement avec la Mission Locale pour une année, au prix de 1.10 €/ habitant, soit au titre de 2022, un montant de 17 232.60 €.

## **2. AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **2.1 – Budgets 2022 : décisions modificatives**

A l'unanimité, l'Assemblée a annulé les délibérations n° 20220456 et n° 20220457 du 12 avril 2022 pour cause de non-conformité avec les dispositions de la nomenclature comptable M57, et a accepté la décision modificative budgétaire n° 2 du budget principal exposée.

A l'unanimité, l'Assemblée a également accepté la décision modificative n° 1 proposée pour le budget annexe SPANC pour entériner les créances éteintes validées dans la délibération n° 20220454 du 12 avril 2022.

A l'unanimité, l'Assemblée a acté la décision modificative n° 1 du budget annexe Ordures Ménagères pour entériner un ajustement de crédits suite à la réception d'une facture 2021 d'un fournisseur qui n'avait pas été transmise en temps utile.

### **2.2 – OPAH : attribution de subventions aux particuliers**

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé d'octroyer des subventions aux profits des administrés respectant les critères d'attribution définis dans le programme OPAH.

### **2.3 – ZA du Bray :**

L'Assemblée, à l'unanimité, valide la vente de parcelle dans la ZA du Bray de Vibraye.

\*\*\*\*\*

Le sujet annoncé à l'ordre du jour en lien avec la commission action sociale – famille – solidarité ou il était envisagé de remplacer un élu sortant, n'a pas entraîné de délibération, l'Assemblée n'ayant pas souhaité se prononcer sur ce sujet.

\*\*\*\*\*

### **Information du Président – Prochaine date à retenir :**

Conseil communautaire : 23 juin 2022 à 20 h 00 (Bessé sur Braye)  
Levée de séance à 22 h 30

A Saint Calais, le 19 mai 2022

Le Président,

Michel LEROY COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint Pierre  
72120 SAINT-CALAIS